

# Gérer la ressource en eau : les alternatives au « tout-tuyau »



9 juin 2021



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

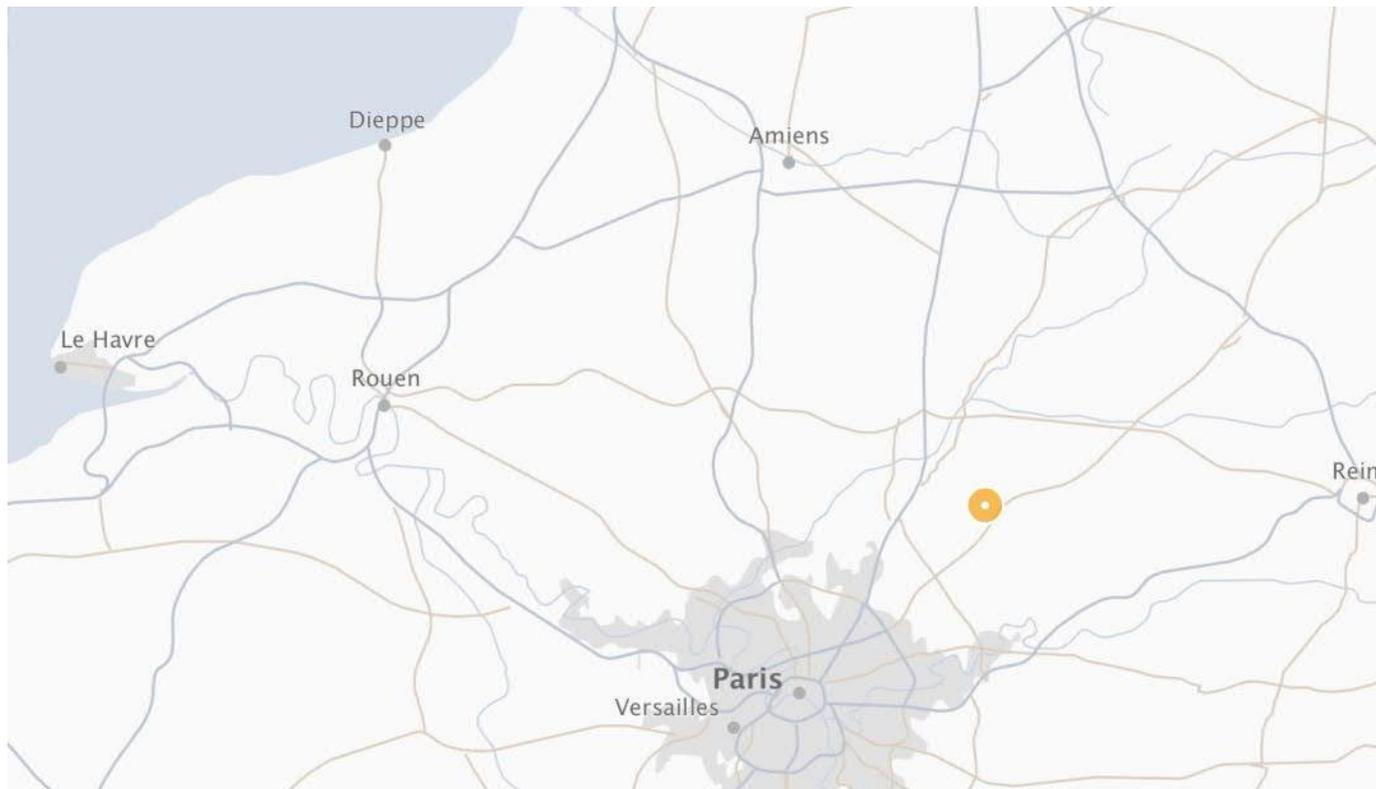


# Le cas de Crépy-en-Valois





# Identité et situation



## Crépy-en-Valois

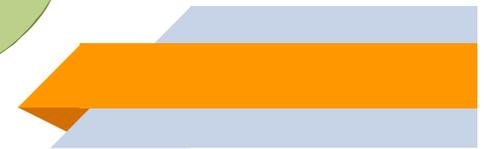
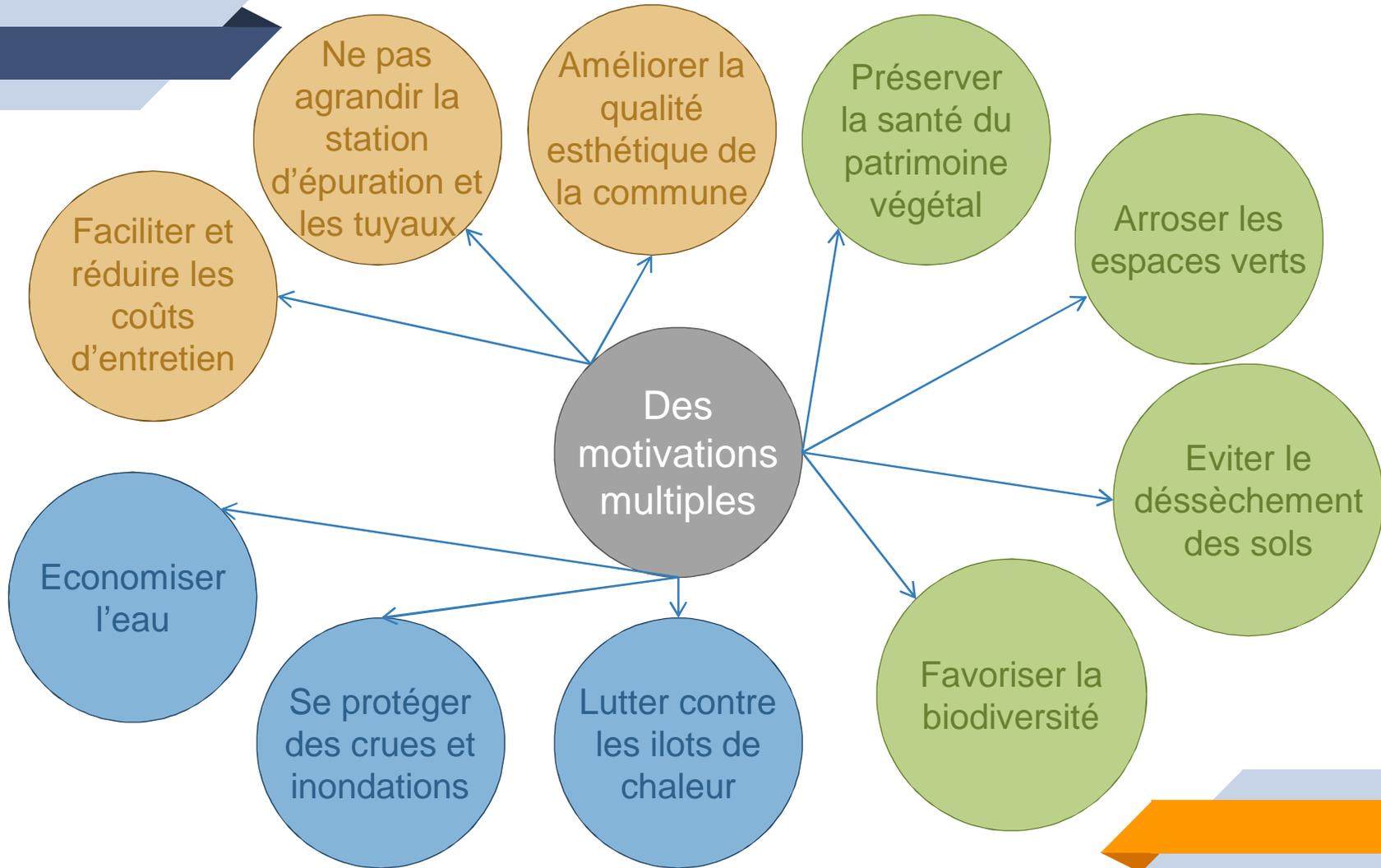
- Environ 15 000 habitants
- Superficie de 16,28km<sup>2</sup>
- A l'Est de l'Oise
- Région Hauts-de-France
- Tête de bassin versant





# Les actions menées par la commune

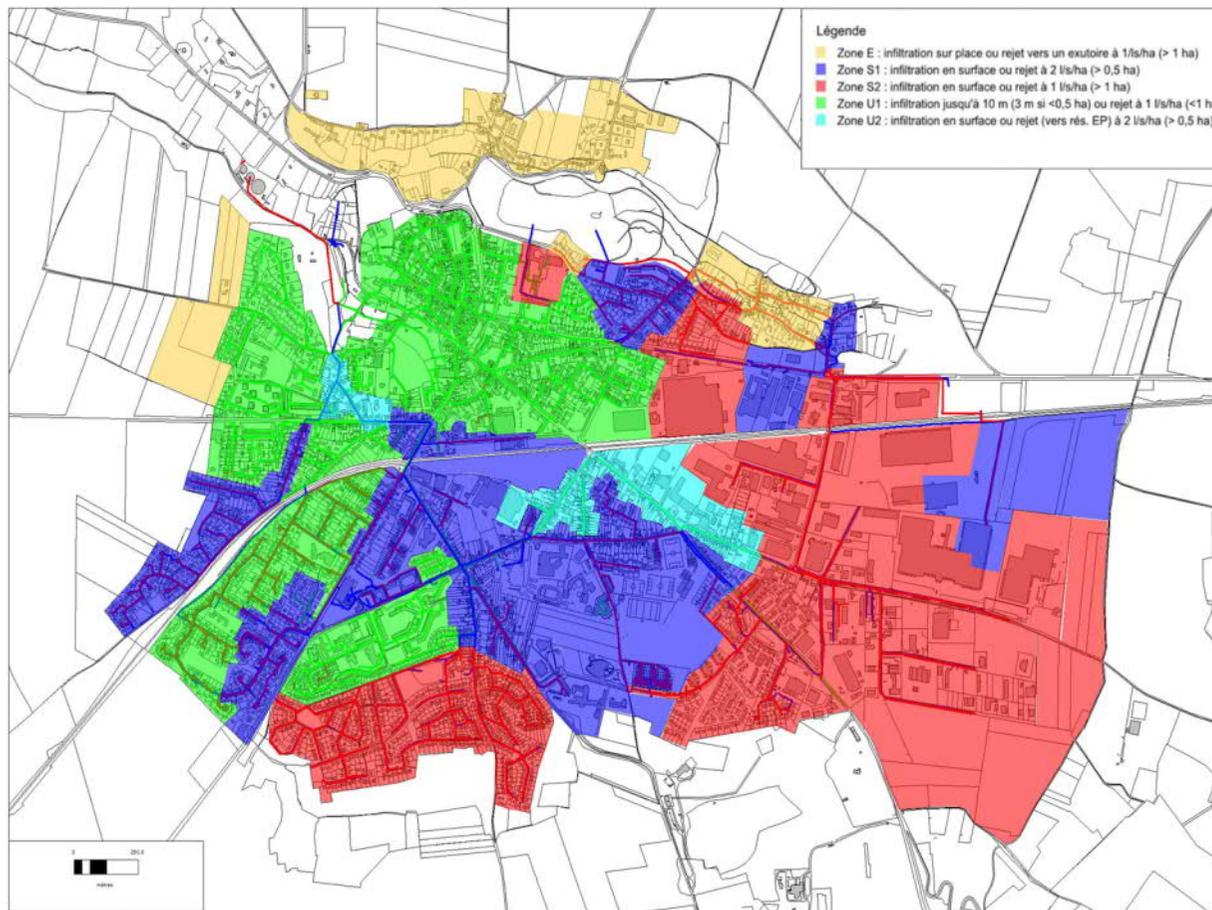
Avec le soutien de l'Agence de l'Eau  
Seine Normandie



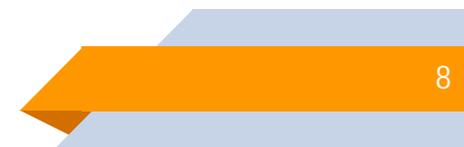


Pour éviter cela :





## Réalisation d'un zonage des eaux pluviales



# Travaux

Trucs et astuces



Bassin du lotissement du Clos des Charmes

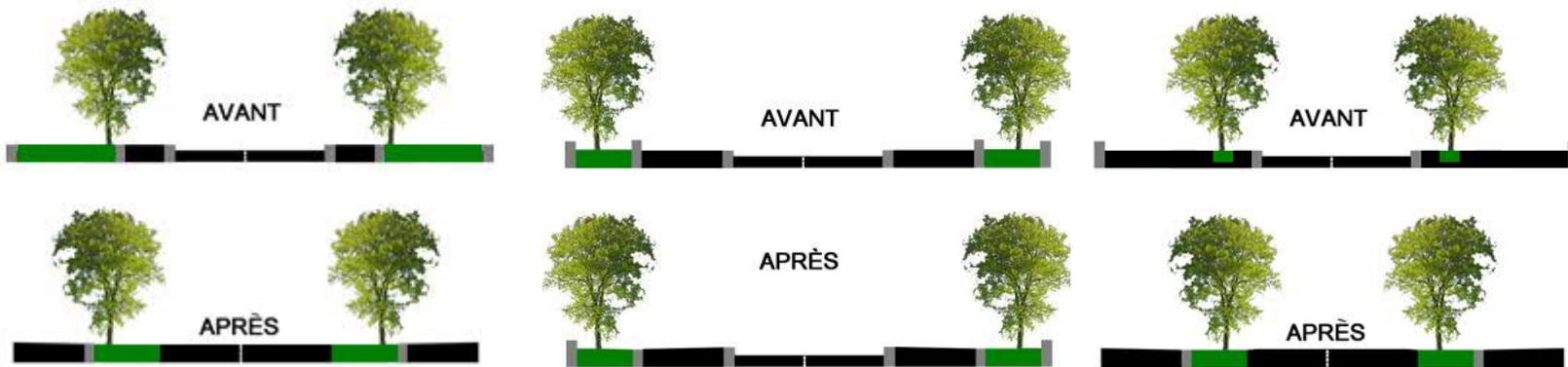


Bassin d'orage Rue Emile Zola  
Espace vert, terrain de sport, ~~stockage béton~~

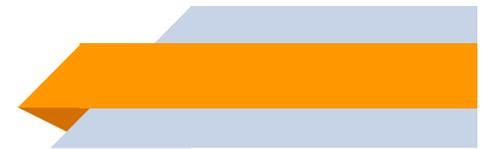




Aménagements du lotissement du Clos des Charmes



**Plusieurs modes d'action possibles**





Avant



Après

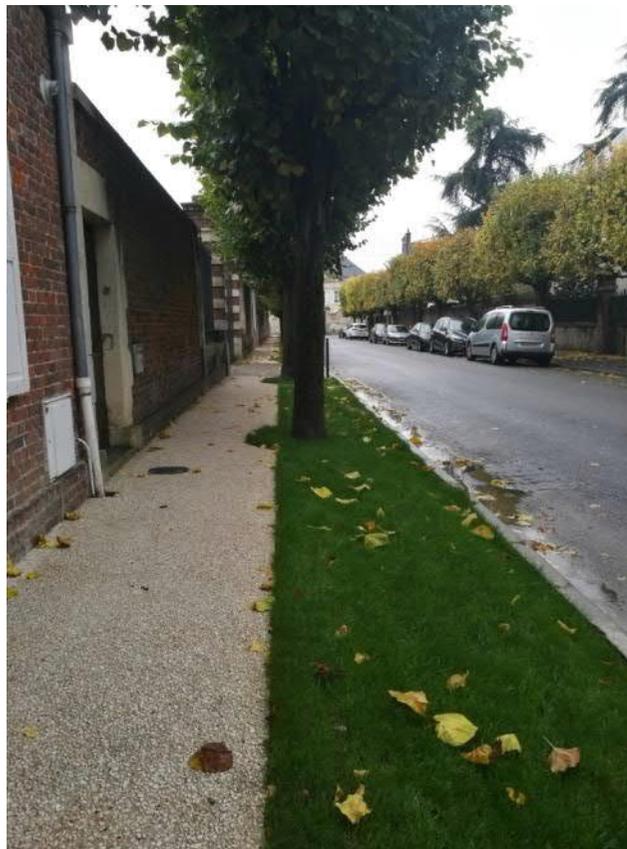
**L'avenue  
Gérard de  
Nerval**



Avant réfection



Après réfection



**La rue du  
Général  
Leclerc**

Avant réfection



Après réfection



**Rue Maurice Ravel**



Avec bordures

Sans bordures

**Découpage des bordures rue Henri  
Laroche**



**Réalisation d'une nouvelle plateforme  
pour le marché**

Avant réfection



Après réfection



**Avenue Sadi Carnot**

Avant réfé



**Un outillage adapté pour effectuer les modifications de bordures**

iection

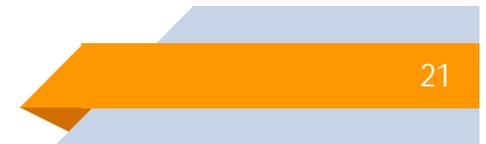


**Avenue  
Levallois  
Perret**



A l'aide d'une scie sur un châssis adapté, l'arasement des bordures est aisé et permettra l'infiltration de l'eau du trottoir dans les espaces verts.

Découpage des bordures pour infiltrer au plus près du point de chute





On peut ainsi gagner plusieurs jours de végétation comparé a un trottoir « classique »

Avant réfection



Après réfection



**Rue Hubert Francolin**

Après réfection



Espace humide en temps  
de pluie



**Avenue de l'Europe**

Avant réfection



Après réfection



**Parking de la mairie**

Avant réfection

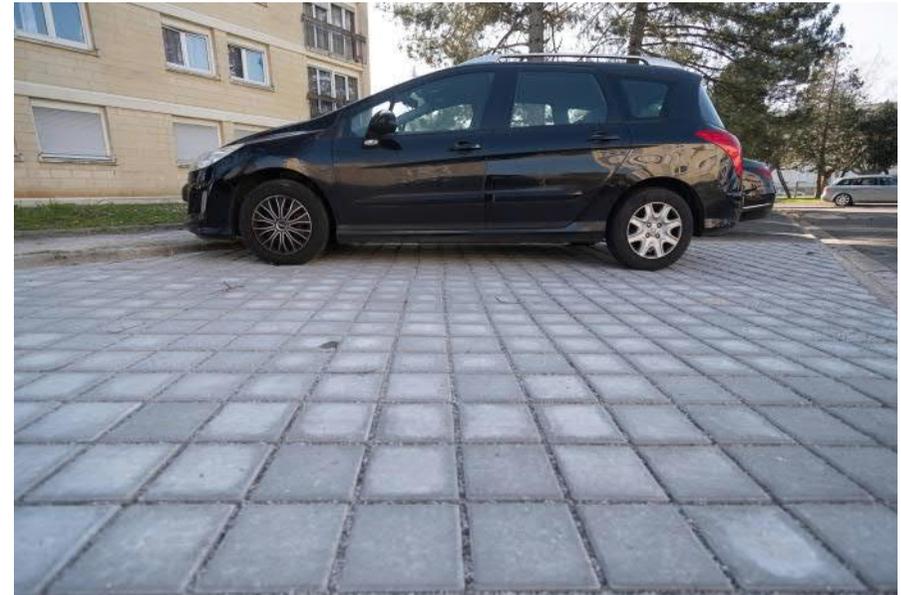


Après réfection



**Ecole maternelle  
Cocteau**

## Après réfection



**Parking rue de Zell  
Mosel**

# Au jardin, j'arrose mûlin...



Un récupérateur d'eau mis  
gratuitement à disposition  
des crépinois qui en font la  
demande



## TOUS MOBILISÉS POUR LA GESTION DE L'EAU

La Ville de Crépy-en-Valois s'est engagée depuis plusieurs années dans un programme ambitieux de gestion des eaux pluviales. Un zonage pluvial, approuvé et annexé au PLU (Plan Local d'Urbanisme), vient appuyer réglementairement et rigoureusement cette gestion. Dans certains quartiers, les espaces publics sont restreints et ne peuvent recevoir des équipements de régulation ou d'écrêtement. Par ailleurs, la Ville souhaite associer les Crépinois dans cette démarche en leur permettant de récupérer les eaux de pluie. Des cuves seront distribuées aux habitants qui en feront la demande.

### QUELS AVANTAGES POUR LES HABITANTS ?

- Disposer gratuitement d'un équipement, qui restera la propriété de la Ville.
- Réduire sa consommation d'eau potable.
- Optimiser l'arrosage de son jardin.
- S'engager dans une démarche environnementale vertueuse.

### Vous comptez vous équiper d'un récupérateur d'eau ?

Un peu de patience, d'ici quelques semaines, des cuves seront distribuées en fonction des disponibilités. L'opération se poursuivra dans le temps et sur plusieurs années. Les modalités de mise à disposition seront exposées dans votre prochain *CrépyMag&Infos*. De quoi faire rimer "écologie" avec "économies" !



Arrivée du stock de  
récupérateurs d'eau au  
Centre Technique Municipal

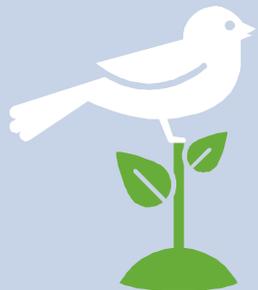




Avec plus de  
1000  
demandes en  
quelques  
semaines,  
l'opération est  
un succès !



4



## L'atlas de la biodiversité communale

Photographie naturaliste du territoire

# REALISATION DES INVENTAIRES

8 grands groupes taxonomiques ont été inventoriés :

Mammifères



Arthropodes

Champignons



Poissons

Herpétofaune\*



Chiroptères



Oiseaux

Flore

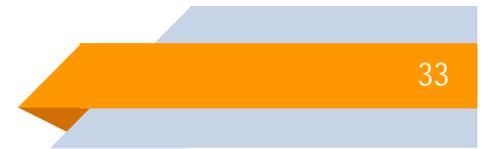


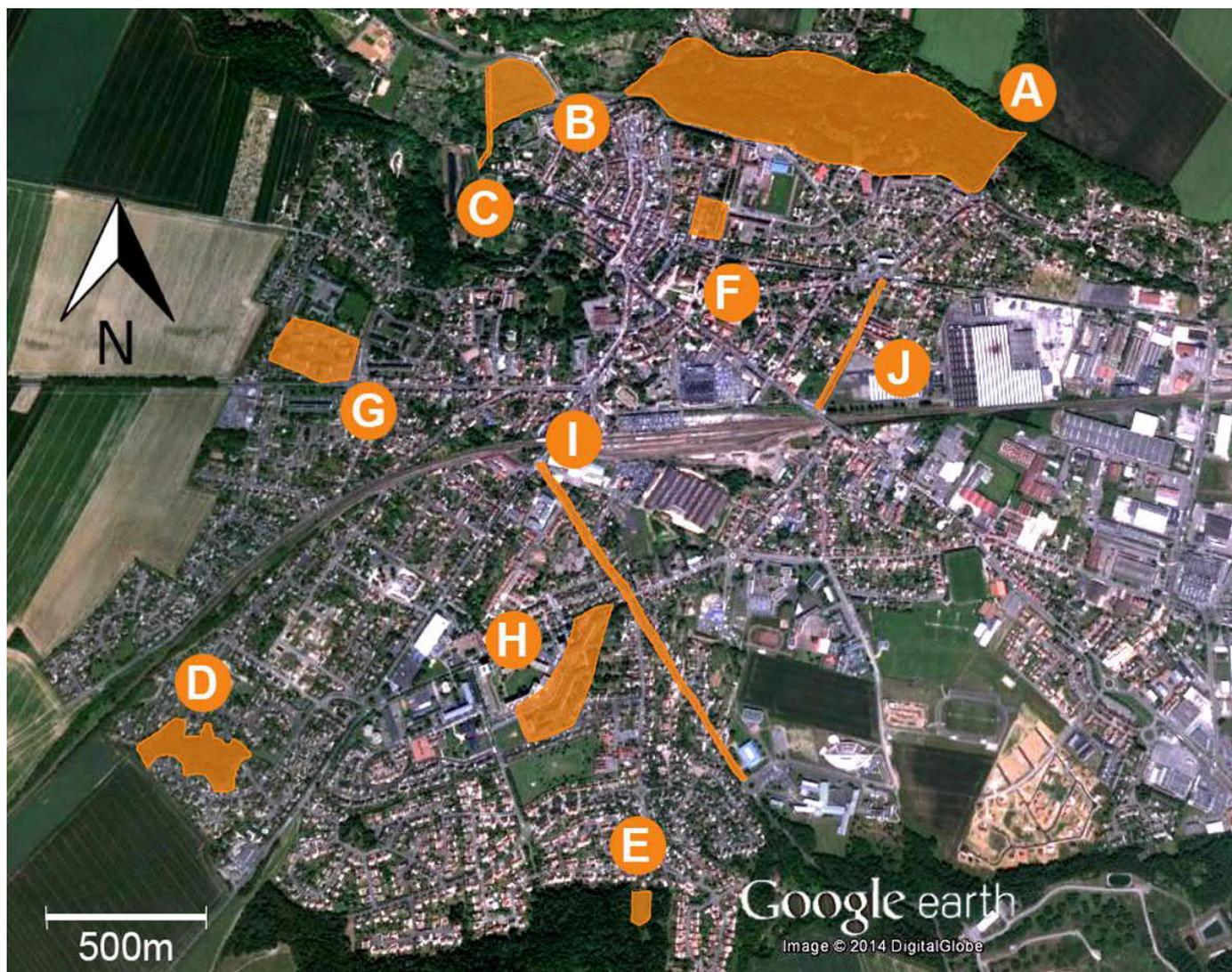
Atlas de la biodiversité Communale  
de Crépy-en-Valois - 2014

\* Regroupe les Amphibiens  
et les Reptiles



Faune du parc de Géresme, dont les habitats sont préservés grâce à la gestion différenciée





Les zones  
inventoriées dans  
Crépy-en-Valois  
lors du premier  
ABC

## Le mot de la fin

Article 641 du Code Civil :

« Tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fonds. Si l'usage de ces eaux ou la direction qui leur est donnée aggrave la servitude naturelle d'écoulement établie par l'article 640, une indemnité est due au propriétaire du fonds inférieur. »

« Un propriétaire peut disposer librement des eaux pluviales tombant sur son terrain a la condition de ne pas aggraver l'écoulement naturel des eaux pluviales s'écoulant vers les fonds inférieurs."

